

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 7 août 2017 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2017-08-125**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2017-08-126**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017**

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 3 juillet dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2017-08-127**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de juillet 2017**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juillet 2017. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 176 702,96 \$.

Adoptée

**2017-08-128**

**Renouvellement du contrat des assurances générales**

Attendu que la Municipalité est membre de la *Mutuelle des municipalités du Québec*;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'assurance qui prennent fin le 31 août 2017;

Attendu que ces contrats d'assurance sont renouvelés automatiquement pour la période du 31 août 2017 au 31 août 2018, et ce, aux mêmes taux applicables et aux mêmes tarifications en tenant compte des modifications de protection apportées dans l'année et de l'indexation de 3 % des valeurs des bâtiments et de leur contenu;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner le renouvellement des contrats d'assurance pour la période du 31 août 2017 au 31 août 2018, et ce, aux mêmes taux applicables et aux mêmes tarifications en tenant compte des modifications de protection apportées dans l'année et de l'indexation de 3 % des valeurs des bâtiments et de leur contenu.

Le renouvellement comprend les assurances générales de la municipalité auprès de

- la Mutuelle des municipalités du Québec : assurances des biens, responsabilité civile, erreurs et omissions et détournements, bris des machines;
- Lloyd's : assurance responsabilité civile excédentaire ou complémentaire, assurance des pompiers volontaires.

Les primes pour l'année 2017-2018, qui pourront être modifiées au cours du terme du contrat pour des modifications de protection, sont estimées à 25 014 \$ incluant les taxes.

Il est à noter que, par la présente résolution, la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire ajouter l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Rivière-à-Pierre (l'O.T.J.) sur son contrat d'assurance. La prime additionnelle de 1 621 \$, taxes incluses, résultant de cet ajout sera défrayé par l'O.T.J.

Adoptée

**2017-08-129**

**Autorisation à Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement local, de participer au Congrès de l'A.Q.L.M. à Drummondville du 4 au 6 octobre**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement local, à participer au Congrès de l'A.Q.L.M. à Drummondville du 4 au 6 octobre.

Adoptée

## **2. Sécurité publique**

**2017-08-130**

**Achat de bunkers, casques et bottes**

Tenant compte des nouvelles normes en matière de protection du personnel incendie contre toute forme de contamination;

Tenant compte qu'afin de rencontrer ces nouvelles normes, certains bunkers, casques et bottes doivent être remplacés;

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter chez l'Arsenal 9 bunkers, 4 casques et 8 paires de bottes. Cette dépense, au coût de 15 315 \$ transport et taxes en sus, sera prise à même le budget 2017.

Adoptée

2017-08-131

**Demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du M.D.D.E.L.C.C. en vertu de la L.Q.E. et au ministre du M.F.F.P. en vertu de la L.C.M.V.F. pour le projet de prolongement d'une rampe d'accès en béton dans la plaine inondable**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée au nom de la Municipalité de Rivière-à-Pierre à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (M.D.D.E.L.C.C.) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.Q.E.) et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (M.F.F.P.) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.C.M.V.F.) et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.Q.E.) pour le projet de prolongement d'une rampe d'accès en béton dans la plaine inondable.

Adoptée

**3. Transport routier et hygiène du milieu**

2017-08-132

**Validation du débitmètre**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Les Compteurs Lecomte Ltée pour la vérification de précision conforme aux exigences du MAMOT, complète avec certificats. Ce mandat sera réalisé au coût de 1130,00 \$, taxes en sus, tel que détaillé sur leur soumission # BE-070717-1045 en date du 7 juillet 2017. Cette dépense sera payée à même le budget.

Adoptée

**4. Urbanisme et développement du territoire**

**4.1 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 310 avenue des Sables Est (lot rénové 5 222 719)**

2017-08-133

**Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 310 avenue des Sables Est (lot rénové 5 222 719)**

Attendu que M. Michel Rochon et Madame Sophie Cadorette, propriétaires d'un immeuble situé au 310 avenue des Sables Est (lot rénové 5 222 719), ont déposé une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'une construction dérogatoire (remise) située dans la bande riveraine et en zone inondable contrevenant ainsi aux articles 13.2.2 et 14.2.2 du règlement de zonage 435-14 ayant trait respectivement aux mesures de protection applicables aux rives et aux restrictions applicables à une zone de grand courant;

Attendu que cette remise a été construite vers le 2 juillet 2014 sans permis, sur une entrée en béton déjà présente, dans la rive et en zone inondable de grand courant;

Attendu qu'il ya de l'espace sur le terrain pour déplacer cette remise de sorte qu'elle n'empiète pas dans la rive et en zone inondable de grand courant;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De refuser la demande de dérogation mineure de M. Michel Rochon et Madame Sophie Cadorette, propriétaires d'un immeuble situé au 310 avenue des Sables Est (lot rénové 5 222 719), visant à régulariser l'implantation d'une construction dérogatoire (remise) située dans la bande riveraine et en zone inondable contrevenant ainsi aux articles 13.2.2 et 14.2.2 du règlement de zonage 435-14 ayant trait respectivement aux mesures de protection applicables aux rives et aux restrictions applicables à une zone de grand courant;

D'exiger le déplacement de la remise hors de la bande riveraine et hors de la zone de grand courant.

Adoptée

#### **4.3 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 389 rue du Lac-Vert (lot rénové 5 222 861)**

**2017-08-134**

#### **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 389 rue du Lac-Vert (lot rénové 5 222 861)**

Mme Kathleen Thibaudeau, conseillère et conjointe de M. Guy Thibaudeau, déclare son intérêt dans la présente résolution et s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

Attendu que M. Guy Thibaudeau, propriétaire d'un immeuble situé au 389 rue du Lac-Vert (lot rénové 5 222 861), a déposé une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'une construction dérogatoire (remise) ne respectant pas la marge de recul latérale contrevenant ainsi à l'article 7.2.2 (6<sup>e</sup> paragraphe) du règlement de zonage 435-14;

Attendu que cette remise a été construite vers 2004 sans permis;

Attendu que le terrain a ensuite été séparé en deux parties sans tenir compte de ce bâtiment secondaire;

Attendu que le bâtiment est sur des blocs et peut-être facilement déplacé de sorte qu'il respecte la marge de recul latérale;

Sous la présidence de M. Jean Mainguy, maire,

Il est proposé par M. Denis Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Mme Kathleen Thibaudeau qui déclare son intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter,

De refuser la demande de dérogation mineure de M. Guy Thibaudeau, propriétaire d'un immeuble situé au 389 rue du Lac-Vert (lot rénové 5 222 861), visant à régulariser l'implantation d'une construction dérogatoire (remise) ne respectant pas la marge de recul latérale contrevenant ainsi à l'article 7.2.2 (6<sup>e</sup> paragraphe) du règlement de zonage 435-14;

D'exiger le déplacement de la remise de la façon suivante : à 1.5 mètre de la marge de recul latérale si la remise conserve sa fenêtre ou à 1 mètres de la marge de recul latérale si la fenêtre est obstruée.

Adoptée

#### **5. Loisirs et services à la collectivité**

**2017-08-135**

#### **Don au Symposium Eaux-en-Couleurs 2017**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 250 \$ au Symposium Eaux-en-Couleurs qui se tiendra les 23 et 24 septembre 2017.

Adoptée

**2017-08-136      Participation au Tournoi de Golf du Maire de Saint-Raymond en août au Club de Golf des pins**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De participer au Tournoi de Golf du Maire de Saint-Raymond en août au Club de Golf des pins par l'achat de 2 soupers au coût de 40 \$ par souper.

Adoptée

**2017-08-137      Commandite au Tournoi de golf en l'honneur de Valérie Plamondon**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 65 \$ en commandite au Tournoi de golf en l'honneur de Valérie Plamondon au Club de golf des pins le 3 septembre 2017.

Adoptée

**2017-08-138      Soutien financier à la campagne Solidarité Ristigouche**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 100 \$ à la *Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est* afin d'aider cette municipalité à financer ses frais de justice et de représentation dans le litige qui l'oppose à la pétrolière Gastem suite à l'adoption d'un règlement municipal visant à protéger leurs sources d'eau potable.

Adoptée

**6. Périodes de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Patrick Delisle de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 19h45.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
& secrétaire-trésorière